

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 08

Télécopie : 04 50 72 63 08

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Jeudi 7 juin 2012 à 20h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 31-05-2012

Le Maire,

Jean-Luc Bidal



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2012

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03-05-2012

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 03-05-2012, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

1 - Foncier :

- 1-1 Annulation et création de servitudes de passage/Menoud-Tronchon-Commune de Sciez.
- 1-2 Acquisition la Lanche AN N°58
- 1-3 Acquisition la Lanche AN N°57

2-Personnel communal :

- 2-1 : Modification du tableau indicatif des emplois communaux
- 2-2 : Institution du régime indemnitaire P.S.R. et I.S.S.

3-Subvention exceptionnelle à l'E.S.S.

4-Convention d'occupation du site du domaine de Guidou/Conservatoire du littoral

DECISIONS DU MAIRE :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N° 2012-91 du 24 avril 2011

Objet : Fourniture et pose d'un espace de loisirs sportifs pour enfants de 5 à 11 ans

Considérant l'utilité pour les jeunes âgés de 5 à 11 ans de bénéficier d'un espace de sports et de loisirs adapté,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 28 mars 2012 sur la plateforme des marchés publics www.mp74.fr

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide,

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise AGORESPACE SAS à VENETTE (60) pour la fourniture et la pose d'un espace de loisirs sportifs pour enfants de 5 à 11 ans,

De fixer prix de cette réalisation à 25 681 euros HT,

DM N° 2012-92 du 3 mai 2012

Objet : Contrat d'assurance des bâtiments communaux n°26985200602

Le Maire de la Commune de Sciez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant l'obligation pour la commune, d'être assurée sur les bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de réactualiser la liste des bâtiments communaux, des garanties et des surfaces assurées,

Vu le contrat proposé par le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Le Maire décide,

De passer et signer contrat multirisques des bâtiments communaux référencé sous le numéro 26985200602 avec le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Fixe le montant de cette prestation à 34 147.47€ pour la période du 01/01/2012 au 01/01/2013

DM N° 2012-93 DU 24 mai 2012

Objet : convention de mise à disposition d'un terrain communal

Le Maire de la Commune de Sciez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 23 février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu le contrat de prestation passé le 29 mars 2012 avec les Attelages Dulac, pour des prestations d'arrosage, d'entretien des bacs et massifs de fleurs et de collecte des ordures ménagères à cheval durant l'été 2012,

Considérant que les Attelages Dulac recherchent un terrain pour placer le cheval entre les prestations,

Considérant que la commune de Sciez dispose d'une parcelle pouvant être affectée au cheval durant la durée du contrat de prestation,

Le Maire décide,

De passer et signer convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit des Attelages Dulac pendant la durée du contrat de prestations.

Dit que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et gracieux.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Analyse de la situation financière de la Commune de Sciez pour exercice 2011, par Monsieur Christian Chambron, Trésorier Principal de Thonon les Bains,